

## **DELIBERATION N° 07 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

**Rapporteur : Mme RAVON**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Dans le cadre des dossiers d'avancements de grades proposés par la Ville de Ludres à la commission administrative paritaire (C.A.P.), plusieurs agents peuvent accéder à des grades supérieurs.

Il convient de préciser que cette commission est organisée par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle. Celle-ci a rendu ses avis en date du 15 février 2018.

Les emplois devant impérativement correspondre aux grades des agents, les fiches de postes seront adaptées.

Il est donc proposé de procéder à la création des cinq postes suivants (temps complet), afin de réaliser les advancements de grade correspondants :

<b>Cadre d'emploi et grade d'origine</b>	<b>Grade d'avancement (ou de nomination)</b>	<b>Nombre de postes créés</b>	<b>Date de création</b>
Bibliothécaire	Bibliothécaire principal	1	01/09/2018
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	01/09/2018
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	01/09/2018
Attaché	Attaché principal	1	01/12/2018
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	01/12/2018
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	01/12/2018

Il est demandé de supprimer les postes d'origine n'ayant plus vocation à être occupés, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 et 1<sup>er</sup> décembre 2018 comme mentionné dans le tableau ci-dessus.

D'autre part, il est proposé de créer un poste d'Adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, pour permettre de recruter un agent actuellement non titulaire en poste dans le service des gardiens depuis le 12 décembre 2016.

L'intéressé aura pour missions, sous le contrôle d'un responsable de service, d'effectuer le gardiennage des locaux, l'enchaînement des travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des surfaces et locaux de la collectivité, l'accueil des associations et du public, et veiller au bon fonctionnement des Etablissements Recevant du Public (E.R.P.).

La Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale a rendu un avis favorable le 29 mars 2018. Le Comité Technique Paritaire a rendu un avis favorable le 27 mars 2018.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les créations et les suppressions des postes susvisés à compter des 1<sup>er</sup> juillet 2018, 1<sup>er</sup> septembre 2018 et 1<sup>er</sup> décembre 2018 ;
- de modifier le tableau des emplois en ce sens.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2018 et le seront aux suivants.